

INTERGOVERNMENTAL OCEANOGRAPHIC COMMISSION COMMISSION OCÉANOGRAPHIQUE INTERGOUVERNEMENTALE COMISIÓN OCEANOGRÁFICA INTERGUBERNAMENTAL МЕЖПРАВИТЕЛЬСТВЕННАЯ ОКЕАНОГРАФИЧЕСКАЯ КОМИССИЯ

اللجنة الدولية الحكومية لعلوم المحيطات

政府间海洋学委员会

UNESCO – 7 Place de Fontenoy - 75352 Paris Cedex 07 SP, France http://ioc.unesco.org - contact phone: +33 (0)1 45 68 03 18 E-mail: v.ryabinin@unesco.org

Lettre circulaire de la COI n° 2815 (Disponible en anglais, espagnol et français) IOC/VR/KI/KS 24 novembre 2020

Aux : Agences nationales officielles de coordination chargées d'assurer la liaison avec la COI

cc. : Délégations permanentes/missions d'observation des États membres de la COI auprès de l'UNESCO et Commissions nationales pour l'UNESCO

des États membres de la COI

Objet : Compilation annuelle des données au titre de l'indicateur 14.3.1 relatif aux Objectifs de développement durable des Nations Unies: Acidité moyenne des mers (pH) mesurée à plusieurs points de prélèvement représentatif

Par cette lettre, je souhaite inviter, pour la seconde fois après 2019, tous les Etats membres de la COI à participer activement à la collecte des mesures de l'acidification de l'océan organisée dans le cadre de l'indicateur 14.3.1 relatif aux Objectifs de développement durable des Nations Unies, à savoir l'*Acidité moyenne des mers (pH) mesurée à plusieurs points de prélèvement représentatifs*. Une invitation analogue a été envoyée aux centres nationaux de données océanographiques (CNDO).

En 2015, l'ONU a adopté le Programme 2030 et un ensemble d'Objectifs de développement durable (ODD), incluant un objectif consacré aux océans, l'ODD 14, qui appelle à « conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable ». Cela constitue un point de référence essentiel pour l'action que mène la COI aux côtés de ses États membres, ainsi que pour ses programmes aux niveaux mondial, régional et national.

À sa 49_e session en 2016, le Conseil exécutif de la COI a estimé, dans sa décision EC-XLIX/4.1, que la Commission devait apporter un « soutien normatif aux pays dans la mise en place, l'exécution et le suivi d'activités de mise en œuvre de l'ODD [14] sur les océans et des cibles correspondantes [...], ainsi que dans la présentation de rapports en la matière ». Le 6 mars 2015, à sa 46_e session, la Commission de statistique de l'ONU créa le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux Objectifs de développement durable, composé d'États membres, et l'a chargé des tâches suivantes : (i) élaborer un cadre d'indicateurs pour le suivi et l'examen des objectifs et des cibles du Programme 2030 au niveau mondial ; (ii) fournir une assistance technique pour l'application des indicateurs et du cadre de suivi adoptés pendant les 15 années qui s'écouleront jusqu'en 2030 ; et (iii) examiner régulièrement les nouveautés et les questions méthodologiques relatives aux indicateurs et à leurs métadonnées.

Chairperson

Mr Ariel Hernan TROISI Technical Secretary Navy Hydrographic Service Av. Montes de Oca 2124 C1270ABV Buenos Aires ARGENTINA

Executive Secretary

Dr Vladimir RYABININ Intergovernmental Oceanographic Commission — UNESCO 7 Place de Fontenoy 75352 Paris Cedex 07 SP FRANCE

Vice-Chairpersons

Ms Monika BREUCH-MORITZ c/o Secretariat of German IOC Section Federal Maritime and Hydrographic Agency Bernhard-Nocht-Str. 78 20359 Hamburg GERMANY

Dr Alexander FROLOV
Assistant to the President
National Research Center "Kurchatov Institute"
Academika Kurchatova pl., 1
123182 Moscow
RUSSIAN FEDERATION

Mr Frederico Antonio SARAIVA NOGUEIRA Navy Captain (Ret) Directorate of Hydrography and Navigation Rua Barao de Jaceguai S/N 24048-900 Niterói BRAZIL

Dr Satheesh Chandra SHENOI Former Director Indian National Centre for Ocean Information Services (INCOIS) Pragati Nagar, Nizampet P.O. 500090 Hyderabad INDIA Dr Karim HILMI
Head of Oceanography Department
Institut National de Recherche
Halieutique (INRH)
02, Boulevard Sidi Abderrahmane
Ain Diab
20180 Casablanca
MOROCCO

En 2016, le Groupe d'experts est convenu d'une liste d'indicateurs pour tous les ODD, laquelle a été approuvée par la Commission de statistique de l'ONU. Une classification par catégorie a été mise en place afin d'évaluer le caractère opérationnel de chaque indicateur des ODD, de la catégorie III (indicateurs pour lesquels on ne dispose pour le moment d'aucune méthode de calcul arrêtée au niveau international) à la catégorie I (indicateurs clairement définis sur le plan conceptuel, pour lesquels on dispose d'une méthode de calcul arrêtée au niveau international et des données sont régulièrement collectées pour au moins 50 % des pays). La COI a été désignée organisme responsable pour deux cibles de l'ODD 14 et les indicateurs associés, à savoir l'acidification des océans (cible 14.3) et la recherche scientifique marine (cible 14.a). En sa qualité d'organisme responsable, la COI est chargée d'élaborer la méthodologie relative à l'indicateur 14.3.1 pour collecter les données associées à cet indicateur auprès de ses Etats membres et d'en faire rapport auprès des Nations Unies.

La méthodologie relative à l'indicateur 14.3.1 indique aux pays et aux chercheurs comment conduire des observations de l'acidification de l'océan, à l'aide de technologies adaptées aux mesures de variables diverses telles que le pH, la pression partielle en dioxyde de carbone [pCO₂], le carbone inorganique dissout total [CT/DIC], et l'alcalinité totale [AT/TA], ainsi que la salinité et la température. La méthodologie permet aussi de déterminer quels ensembles de données sont à transmettre à la COI et les moyens pour le faire, et permettre ainsi l'élaboration de produits globaux, voire régionaux, avec une qualité contrôlée conforme aux exigences du Groupe interinstitutions et d'experts (IAEG) sur les indicateurs OMD (https://unstats.un.org/sdgs/iaeg-sdgs/). La méthodologie a été établie en collaboration avec le programme d'Échange international des données et de l'information océanographiques de la COI (IODE), les experts internationaux de l'acidification des océans (dont les gestionnaires de données) et le Réseau mondial d'observation de l'acidification de l'océan (GOA-ON) (lire à ce sujet l'article en ligne intitulé « Mesurer et rendre compte de l'acidification de l'océan »).

Après l'approbation de la méthodologie par le Conseil exécutif de la COI au cours de sa 51_e session en juillet 2018 et la réévaluation de l'indicateur 14.3.1 en catégorie II par le l'AEG-SDG en novembre de la même année, l'indicateur est aujourd'hui considéré comme étant « clair sur le plan conceptuel, doté d'une méthodologie et de normes établies à l'échelle internationale, mais pour lequel la production de données par les pays n'est pas régulière ».

Dans cette perspective de développement, j'encourage instamment les Etats membres à transmettre à la COI les données relatives à l'indicateur 14.3.1. Les données transmises seront considérées comme « étant validées par les autorités nationales pertinentes ». La transmission de ces données doit suivre les instructions et les lignes directrices établies dans la méthodologie de l'indicateur 14.3.1 et utiliser les fichiers de données et de métadonnées correspondants.

Pour faciliter la transmission des données, la COI, avec l'aide de l'IODE, a développé un portail en ligne (https://oa.iode.org/) conforme à la méthodologie. L'interface web mise en place pour la soumission des données permet le chargement de fichiers de données et de métadonnées complets ainsi que la transmission d'informations additionnelles. Toutes les soumissions de données nationales recevront un identifiant d'objet numérique (DOI) qui permettra de suivre et de référencer correctement ces données d'origine dans le cas de leur utilisation dans des produits dérivés. Dans cette perspective, une politique d'accès libre aux données est encouragée. Il est attendu que les contributions de données et de métadonnées puissent être échangées et utilisées sous licences Creative Common, comme développé dans l'annexe à cette lettre. Le processus de soumission des données par le portail en ligne suit dans le détail des étapes esquissées ci-dessus.

La transmission des données au moyen de fichiers aux formats appropriés (e.g. .csv or .xls) peut être une alternative à la transmission via le portail. Des modèles de fichiers de transmission de données et de métadonnées sont disponibles pour téléchargement en ligne sur le portail https://oa.iode.org/. Ces fichiers, une fois complétés, pourront être envoyés par email directement au secretariat de la COI aux adresses indiquées ci-dessous.

Suite à cette lettre, nous attendons la transmission de vos contributions nationales par les agences nationales pertinentes d'ici le 15 janvier 2021.

Pour plus d'information, n'hésitez pas à contacter Kirsten Isensee (<u>k.isensee@unesco.org</u>) et Katherina Schoo (<u>k.schoo@unesco.org</u>) au secrétariat de la COI.

Je vous prie d'agréer les assurances de ma haute considération,

[signature]

Vladimir Ryabinin Secrétaire exécutif

<u>Pièces jointe</u> : Information sur la soumission de données au titre de l'indicateur 14.3.1 des Objectifs de développement durable

Soumission des données au titre de l'indicateur 14.3.1 des Objectifs de développement durable

Les données relatives à l'indicateur 14.3.1 des Objectifs de développement durable doivent être validées en tant que soumission nationale par les autorités pertinentes des Etats membres de la COI. A cette fin, les données seront transmises à la COI par une agence nationale telle qu'un Centre national de données océanographiques (CNDO) ou une agence désignée officiellement par le pays. En raison de la nouveauté de cet exercice de collecte de données sur l'acidification de l'océan, les voies et moyens, voire l'infrastructure nécessaires à cette collecte ne sont pas toujours en place dans les pays. Ainsi les scientifiques à l'origine de ces données ignorent parfois qui sont les gestionnaires de ces données et peuvent méconnaître le CNDO pertinent pour leurs données dans leur pays ; mais aussi les CNDO peuvent ne pas disposer de l'équipement approprié pour traiter ces données ou encore, le CNDO n'existe tout simplement pas dans le pays.

C'est la raison pour laquelle les scientifiques à l'origine des données sont encouragés à rechercher quel est le centre gestionnaire des données approprié dans leur pays. Pour les y aider, le programme d'Echange international des données et de l'information océanographiques (IODE) de la COI tient à jour une liste des centres nationaux de données sur son <u>site Internet</u>¹. Pour les pays qui n'apparaissent pas dans la liste, les scientifiques à l'origine des mesures peuvent contacter l'<u>IODE</u> directement ou le <u>Point focal national officiel pour la COI</u>². S'il est sollicité, l'IODE pourra aider à établir une Unité de données associées de l'IODE (ADU), qui avec l'autorisation des autorités nationales compétentes, pourra transmettre la soumission de données nationales à la COI.

De leur côté, les gestionnaires de données peuvent ne pas être informés des mesures de l'acidification de l'océan effectuées par les chercheurs de leur pays (créateurs de données). Ainsi les données collectées peuvent ne jamais parvenir au centre gestionnaire approprié qui ne pourra pas ajouter cette contribution nationale au titre de l'indicateur. Une des ressources à la disposition des gestionnaires de données pour connaître les créateurs de données dans leur pays est fournie par le Réseau mondial d'observation de l'acidification des océans (GOA-ON³) et son portail Internet⁴. GOA-ON compte des membres dans plus de 100 pays dont beaucoup ont indiqué les types d'observations dont ils ont la responsabilité. Les gestionnaires de données peuvent en outre contacter les instituts de recherche régionaux et nationaux, les universités et les agences gouvernementales.

L'IODE héberge un <u>portail Internet pour les données de l'indicateur 14.3.1</u>⁵ qui a vocation à faciliter la transmission des données nationales. Le portail consiste en une interface Internet par laquelle les fournisseurs de données et les gestionnaires de données peuvent soumettre les fichiers de données et de métadonnées validées comme étant officielles. Le portail sert aussi à stocker les données soumises au titre de l'indicateur 14.3.1 ; il offre un point d'échange et garantit le contrôle qualité des données. Avant toute soumission, nous vous invitons à suivre les <u>Instructions</u> sur le portail. Pour des conseils supplémentaires quant à la procédure de transmission, veuillez consulter l'onglet « FAQ » du portail.

Toutes les données seront en libre accès et conforme aux principes du « FAIR data »⁶ (Facile à trouver, Accessible, Interopérable et Réutilisable) et à la politique d'échange de données

¹ Liste des centres nationaux de données :

https://www.iode.org/index.php?option=com content&view=article&id=61<emid=100057

² Liste des points focaux nationaux de la COI: http://www.ioc-

<u>unesco.org/index.php?option=com_oe&task=viewDocumentRecord&doc</u>ID=17716

³ Site internet de GOA-ON : http://goa-on.org/home.php

⁴ Portail GOA-ON Explorateur des données : http://portal.goa-on.org/Explorer

⁵ Portail des données ODD de l'IODE : https://oa.iode.org

⁶ Principes du FAIR data : https://www.nature.com/articles/sdata201618

océanographiques de la COI (<u>Résolution XXII-67</u> de la COI). Toutes les soumissions nationales transmises à la COI recevront un identifiant numérique d'objet (DOI) qui permettra de suivre et de référencer correctement les données d'origine dans le cas de leur utilisation dans des produits dérivés. La transmission des données sous le régime des "Sciences ouvertes" (Open Access) est encouragée dans la mesure où il est escompté que les données et les métadonnées seront mises à la disposition de tous sous l'une des licences Creative Common suivantes: CCO, CC-BY (jeux de données librement échangeables sans restriction); CC-NC (avec des restrictions dans le cas d'un usage commercial) au choix du gestionnaire national des données; ou en indiquant que les jeux de données ne pourront être utilisés que par la COI de l'UNESCO au titre de son rapport sur l'indicateur 14.3.1. Le processus de soumission des données sur le portail rend compte de toutes les étapes énoncées ci-dessus.

Une alternative à la transmission des données directement sur le portail est possible en téléchargeant sur https://oa.iode.org/ les modèles de fichiers pour la transmission de données et de métadonnées aux formats appropriés (ex. .csv or .xls). Une fois téléchargés et complétés, ces fichiers de données pourront être envoyés directement au secretariat de la COI, par l'intermédiaire des spécialistes du programme suivantes : mesdames Kirsten Isensee (k.isensee@unesco.org) et Katherina Schoo (k.schoo@unesco.org).

⁷ IOC Oceanographic Data Exchange Policy (Résolution de la COI XXII-6) : https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000372654_fre.locale=en